



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 11 décembre 2017

Madame la Présidente
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Publications des avis rendus par le CHSCT au cours de l'année 2017

Madame la Présidente,

Malgré plusieurs demandes formulées au cours des années passées, nous sommes au regret de constater que les avis rendus par le CHSCT à l'occasion de ses séances ne sont pas portés à la connaissance des agents de notre Collectivité.

Cette obligation réglementaire est pourtant prévue par les dispositions de l'article 31 du décret 85-565 modifié, applicable aux avis rendus par le CHSCT.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir communiquer à l'ensemble des personnels départementaux les avis rendus par les deux collèges du CHSCT depuis le début de l'année 2017.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

A blue ink signature of Christophe ODERMATT, written in a cursive style.

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

Direction des Ressources Humaines
et de la Communication Interne

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire général
Syndicat Force Ouvrière
des personnels du Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
BP 20351
68006 COLMAR CEDEX

Dossier n° 17-9763 suivi par Hélène WURTH
Tél : 03 89 30 65 63

Colmar, le

18 JAN. 2018

Monsieur,

Vous avez formulé, par courrier daté du 11 décembre 2017, une demande sollicitant la communication à l'ensemble des personnels départementaux des avis rendus par le CHSCT depuis le début de l'année 2017.

Des retours sur les séances du CHSCT sont réalisés via les actualités INTRANET, auxquels tous nos agents ont désormais accès. Les points abordés y sont décrits ainsi que les avis rendus.

En outre, ces avis sont également classés dans l'espace Ressources Humaines - Dialogue social de l'Intranet.

Aussi je considère que nous répondons ainsi aux obligations réglementaires dans ce domaine.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur Général des Services

Philippe JAMET